

## Module 14 propulsion (connaissances de base: mécanicien aéronautique)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **moteur à turbines**, **propulsion**, **aéronefs**, **Mécanicien**

### Identification

Identifiant : **1152**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

■ Règlement UE n°1321/2014 (PART66)

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Donner aux mécaniciens aéronautiques détenteurs de la licence B2 le niveau en propulsion des aéronefs requis par la réglementation.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ Aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir le niveau en propulsion des aéronefs requis par la réglementation.

#### Modalités générales

le candidat au module devra réussir l'examen dans un centre agréé 147.

#### Liens avec le développement durable

Aucun

### Public visé par la certification

Tous publics

### Evaluation / certification

#### Pré-requis

niveau brevet

## Compétences évaluées

Maîtriser les connaissances en propulsion des aéronefs, moteur à turbines, circuit de signalisation moteur, circuit de démarrage et d'allumage.

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Aucun

## Centre(s) de passage/certification

- organismes agréés 147

La validité est Temporaire

10 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'un certificat de reconnaissance reconnu dans l'UE

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'organisme PART 147

### Autres sources d'information

—